

## JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 1 OCTOBRE 1797.

*D'Udine, le 28 Septembre.*

Les négociations ne sont point rompues, mais seulement suspendues jusqu'au retour de M. le comte de Meerfeldt, qui est allé porter à Vienne le résultat des dernières conférences. M. le marquis de Gallo, M. le baron de Nagelmann et M. de Hoppe sont toujours ici; le premier voit fréquemment Buonaparte, et ils continuent de le traiter sur le pied le plus amical. L'on s'attend que les nouvelles instructions que M. de Meerfeldt rapportera de Vienne, seront décisives pour la guerre ou pour la paix. L'on regardoit, il y a quelques jours, la première comme inévitable; mais aujourd'hui l'on conçoit de nouvelles espérances, que différentes circonstances rendent très fondées. Le parc d'artillerie de la division Bernadotte, qui étoit en route sur Palmanova, a commencé à rétrograder vers Uderzo, en conséquence d'un ordre qu'il a reçu à Codroipo. On assure en même tems que l'on a suspendu la marche des troupes qui devoient passer la Piave, et venir de ce côté du Tagliamento dans le Frioul.

La santé de Buonaparte est toujours très chancelante; il éprouve un crachement de sang qui l'affoiblit beaucoup; cependant son moral ne paroît point se ressentir du dépérissement de son physique. L'épouse de ce général est attendue ici de retour de Venise. Suivant les lettres de cette dernière ville, la disette que l'on y éprouve devient tous les jours plus grande. Le gouvernement avoit, comme l'on sait, formé une caisse dite nationale, où devoient être versés tous les revenus des maisons religieuses. Mais cette disposition vient d'être annullée, ou du moins rendue impossible dans son exécution, par une proclamation du com-

mandant en chef, qui ordonne que tous les couvens jouiront de leurs revenus.

L'on dit que les habitans du Montenegro voisins de Catarro, ont envoyé une députation pour demander l'assistance Impériale contre le Pacha de Scutari.

*Suite de Paris, du 24 Septembre.*

Les nouvelles du Midi sont toujours fort incertaines. L'on parle d'un engagement sérieux que les troupes républicaines, commandées par le général Lasnes, ont eu avec un corps d'infurgés dans les environs du Pont Saint-Espirit; ces derniers, après un vif combat, ont été délogés d'un poste important dont ils s'étoient emparés. L'on dit aussi qu'à Marseille les républicains ont obtenu une prépondérance absolue.

Le *Bulletin national* contient aujourd'hui un article fort piquant sur le patriotisme. Après avoir défini ce que c'est que le véritable patriotisme, auquel ressemble quelquefois l'orgueil national, le journaliste s'exprime ainsi: „Depuis la révolution, nous avons emprunté de nos voisins la manie de ne voir chez les autres peuples que des imbécilles & des esclaves: nous avons exclusivement réservé pour nous le patriotisme & la liberté. Il me semble cependant que, sans trop humilier notre amour-propre, nous pourrions recevoir encore d'utiles leçons. Pendant la dernière guerre d'Amérique, la banque d'Angleterre, épuisée par les malheurs publics, fut à la veille de succomber sous le poids de ses obligations; un jour, tout entier, elle ne paya qu'en schellings: les patriotes de Paris se seroient précipités pour échanger leurs billets, & la banque eut été fermée sur les cadavres de quelques agioteurs étouffés. Les esclaves de Londres portèrent, dans une nuit, leur or, leurs bijoux, leurs effets précieux, & le lendemain la banque accrut de 200 millions, payoit en guinées, à bureaux ouverts...—Le *Bulletin* cite encore plusieurs traits de ce genre: „J'en demande pardon (dit-il en terminant) à tous les exclusifs & à tous les révolutionnaires, sans exception. Nous pouvons avouer, quoiqu'ils en disent, des directeurs, des ministres, des généraux, des administrations, des commis, des soldats & même des journalistes patriotes; mais nous n'avons point

de patriotisme; ce n'est pas dans les adresses, dans les affiches, dans les pamphlets ni dans les registres des clubs & des comités révolutionnaires; c'est à la trésorerie nationale qu'il faut étudier le caractère de l'esprit public; & l'on verra si le tableau du passé, donne de grandes espérances pour l'avenir.

Le fameux général Lavaux, accusé des plus affreuses cruautés, siège maintenant au conseil des anciens comme député de St. Domingue. Dans la séance du 20, il a pris la parole pour répondre aux imputations de Vaublanc, Bourdon de l'Oise et autres. Il a parlé de ses services, de la fidélité ainsi que de celle de Toussaint Louverture, général noir; il a vanté son humanité, et a assuré avoir sauvé la vie à plus de 600 émigrés. Comme ceux qui pouvoient le contredire sont proscrits, le conseil a applaudi à sa justification.

Dans l'avant-dernière séance du même conseil, on a discuté la résolution concernant la déchéance des créanciers de la République & de ceux de la ci devant liste civile. Corandet, l'un des membres de la commission chargée d'examiner cette résolution, a résumé les motifs qui l'avoient déterminée à en proposer le rejet. Il a attaqué le principe des déchéances comme illicite, funeste & subversif du crédit public. — La résolution, mise de suite aux voix, a été rejetée.

#### Conseil des 500. — Fin de la séance du 21.

Daunou, vice-président de l'institut national, rend compte des travaux de cet établissement pendant l'an 5. Il parcourt ceux de chacune des classes et détaille leurs progrès. — Le président répond que le conseil voit avec satisfaction l'ardeur avec laquelle les membres de l'institut s'efforcent par leurs travaux de contribuer à la gloire du nom français.

En réponse au message qui avoit été adressé au Directoire sur les exceptions demandées à l'article de la loi du 19 Fructidor relatif aux émigrés, le Directoire transmet un rapport du ministre de la police. — Le ministre rappelle que la plus impérieuse nécessité commandoit la loi du 19 Fructidor. Lui porter des exceptions, dit-il, c'est la rendre nulle; d'ailleurs cette loi est modérée & donc autant que juste; elle se borne à éloigner du territoire de la République les émigrés & les prêtres turbulents. Sans doute, des innocens peuvent être frappés, mais le Directoire a en mains les moyens, il peut réparer les erreurs. Déjà il en a fait usage de ces moyens. Depuis le 19 Fructidor, les radiations d'émigrés se sont multipliées, les victimes de la persécution n'ont jamais obtenu une justice plus prompte; mais pour assurer cette justice, il ne faut point d'exceptions nouvelles qui tuent la loi; la loi existante suffit. D'ailleurs le moment de trop d'indulgence n'est point arrivé. La France entière a applaudi à la journée de Fructidor, mais les conspirateurs n'ont point perdu l'espérance. Des assassinats ont été commis, des correspondances criminelles ont été saisies; il importe de laisser dans toute sa vigueur une loi qui sauvera la France des horreurs de la guerre civile.

Le Directoire, dit Chazal, nous a entendus, & nous l'entendons à notre tour, notre vœu est le sien. J'atteste que déjà 27 patriotes de mon département ont été rayés de la liste des émigrés.

Guillemaut propose, & le conseil rejette par la question préalable, toute exception à la loi du 19 Fructidor.

#### De Strasbourg, le 27 Septembre.

Cet après-midi, le bruit s'est répandu qu'il étoit passé un courrier extraordinaire, portant à Paris la nouvelle de la signature de la paix définitive entre l'Empereur et la République française. Après les informations les plus exactes, l'on a su que ce bruit étoit fondé sur les circonstances suivantes: L'officier civil de Darmstadt à Cork a reçu la nuit dernière une estafette du Landgrave son souverain, à qui le ministre de Darmstadt à Vienne a mandé, par un courrier extraordinaire, la nouvelle certaine que l'Empereur venoit de ratifier le traité de paix définitif signé à Udine (lequel a été vraisemblablement apporté par M. le comte de Meerfeldt). Cette agréable nouvelle vient d'être publiée sur la rive droite. L'adjudant-général Polissard en a fait part ce matin aux généraux qui se trouvent ici. (*Gazette de Strasbourg*).

Une lettre de Bâle, en date du 25, contient ce qui suit:

„Le commissaire français arrivé ici de Paris, a mis aussi les scellés sur les papiers que M. Barthélemi avoit laissés dans la maison qu'il habitoit. Il a demandé à cet effet l'assistance de notre régence, qui lui a été accordée. M. Bacher continue de gérer les affaires, & il paroît que si l'on ne trouve rien de suspect dans ses papiers, il sera conservé dans son poste. — Le représentant Deulcet est arrivé ici avant hier; il a obtenu un congé de huit mois & se rend aux bains de Leuk. — L'on commence à être fort embarrassé relativement à la quantité de personnes qui quittent la France, sur les frontières du canton de Solothurn, ou les force de rétrograder. Notre magistrat s'est assemblé aujourd'hui extraordinairement pour prendre des mesures sur cet objet. Jusqu'à présent il n'a été permis à ces émigrés que de s'arrêter 12 heures à Bâle. La plupart des prêtres déportés de nouveau prennent la route de Constance. — Il a été donné ordre de préparer des quartiers pour des boulangers autrichiens dans le village de Bûsen, dépendant de Baden & situé à deux lieues d'ici. L'on en espère que les Impériaux veulent se renforcer dans nos environs.

#### De Stuttgart, le 27 Septembre.

Depuis que le camp de Ludwigsbourg est levé, M. le lieutenant-général baron de Staader a établi de nouveau son quartier-général dans notre ville.

#### De Francfort, le 30 Septembre.

S. A. R. l'Electeur de Cologne, dont la conduite pleine de sagesse offre depuis six ans un modèle de zèle constitutionnel et d'amour pour ses sujets, vient de manifester de nouveau ces sentimens par la pièce suivante:

#### A Nos fidèles sujets de l'Electorat de Cologne.

Les preuves d'amour et d'attachement que nous avons reçues de tous les sujets de notre Electorat dès le commencement de notre régence, nous ont imposé l'obligation, depuis le malheureux moment d'une leparation à laquelle les suites seules de la guerre ont pu

nous obliger, d'employer tous les moyens qui étoient en notre pouvoir pour accélérer l'heureux moment de notre réunion à eux, d'autant plus que nous étions assurés de les trouver, à notre retour, animés du même esprit qui nous les avoit rendus si chers.

„Si, dans l'accomplissement de ce devoir, nous avons la consolation d'avoir épuisé tout ce que nos facultés nous rendoient possible pour atteindre ce but si ardemment désiré par nous, la satisfaction que nous en éprouvons est d'autant plus grande, que dans toutes les occasions qui se sont présentées dans cet intervalle, nous avons acquis la douce certitude, que les bons citoyens de notre Electorat, (nous ne dirons pas la majorité, mais la presque universalité) sont restés fidèles à ces sentimens éprouvés, au milieu des troubles de la guerre, au milieu des circonstances les plus critiques, et malgré les tentatives de toutes espèces qui ont été faites pour les séduire; qu'ils ont montré une façon de penser noble et digne du nom allemand, et ont prouvé leur sincère attachement pour nous et la constitution de leurs pères.

„C'est une des plus agréables obligations que nous avons à remplir, et nous croyons nous en acquiter ici, que de déclarer non seulement que nous avons tout sujet d'être satisfaits de la conduite des habitans de notre Electorat envers nous et envers la patrie commune, mais que par-là ils ont acquis des droits éternels à notre souvenir.

„A la vérité, depuis quelque tems, un petit nombre d'individus, la plupart encore inconnus, qui se glissent dans les ténèbres, et craignent la lumière, qui est cependant si compatible avec le bonheur des hommes, ont pris sur eux la triste tâche de troubler l'heureux espoir d'une paix qui, avec l'aide de Dieu, devoit être bientôt obtenue, et que l'humanité entière réclame; ils cherchent par des moyens inconnus à l'homme probe et détestés par le véritable ami de ses concitoyens, à détruire l'heureuse harmonie qui régnoit entre nous et nos sujets; ils s'efforcent de nous bannir du cœur des fidèles habitans de notre Electorat, et par ces actes à nous rendre étrangers au nôtre; avec une activité, qui certainement n'a pas l'approbation de leur confiance, ils cherchent à troubler la tranquillité de leur prochain par des suites qu'il est aisé de prévoir; et par l'appât d'avantages qui ne sont point en leur pouvoir, et uniquement aux dépens des propriétés de ceux qui sont aussi leurs concitoyens, à les disposer à se séparer du lien constitutionnel de l'Empire, qui depuis des siècles assure leur bien-être et foun-

de leur félicité. Mais nous sommes sans inquiétudes sur le succès de ces efforts. Nos sujets peuvent être obligés de céder à la force, de se plier aux circonstances, mais jamais (leur façon de penser nous en est un sûr garant,) ils ne nous oublieront, jamais ils n'oublieront qu'ils sont allemands. Il est surtout consolant pour nous de voir qu'il n'y a qu'un petit nombre d'allemands, qui las de porter ce nom et oubliant leur patrie, cherchent à porter les autres à se trahir eux-mêmes: Et la seule inquiétude que nous ayons, c'est que les bien intentionnés (précisément par ce qu'ils ne prêtent point l'oreille à cette trahison, que l'ennemi lui-même qui compte encore la moralité et la tranquillité générale pour quelque chose, doit mépriser) auront peut-être à supporter davantage, pour le moment, et sentiront plus vivement que jamais, le poids de la guerre et les maux qui en sont inséparables, sans que pour l'empêcher nos facultés puissent égaler la vivacité de nos desirs. Mais nos sujets se sont jusqu'à présent distingués par leur fermeté et leur confiance à supporter des maux inévitables. Une religieuse confiance dans la bonté du Toutpuissant les soutiendra encore pendant la courte durée de cet état malheureux. La providence qui régle tout y mettra une fin, et il n'est rien que nous ne tentions pour accélérer cet heureux moment. Alors nous n'aurons rien plus à cœur que de guérir les plaies de la guerre; et déjà, à cette fin, notre plus vif désir est que les moyens d'y réussir qui existent encore dans le pays, ne soient point détruits. Ce sera alors pour nous une satisfaction qui compensera bien notre affliction actuelle, de pouvoir porter consolation et assistance à la partie souffrante de nos sujets, et de prouver à tous par le fait, combien, malgré une séparation involontaire, ils étoient chers à notre cœur. Nous sommes convaincus que nous n'avons pas besoin de faire cette déclaration; et c'est uniquement le désir de nous entretenir une fois avec les nôtres, qui nous y a engagés. Les bien intentionnés de tous les états, sauront en tirer profit chacun dans leur sphère, pour encourager les foibles; et il en seront récompensés déjà dans ce moment par la satisfaction qu'ils éprouveront, et dans la suite par notre reconnaissance, celle de leurs concitoyens et de toute la patrie allemande. — Mergentheim le 20 Sept. 1797.

(L. S.) Maximilien François,  
Electeur de Cologne.

Si cette lettre, à la fois noble et touchante, peint le cœur du prince qui l'a écrite, en même tems que son amour pour ses sujets, la pièce que nous allons donner prouvera combien les

habitans de l'électorat de Cologne sont dignes d'un tel souverain, et combien la confiance dans leurs sentimens est fondée. La réunion de ces deux pièces formera sans doute le plus beau monument historique de l'harmonie qui peut régner entre un prince et ses sujets.

*Protestation des Douze Corporations de la ville de Bonn, adressée le 21 Septembre à la commission intermédiaire (\*).*

„C'est avec le plus grand étonnement que nous apprenons ce que l'on prépare à notre ville. L'on veut planter ici un nouvel arbre de la liberté, et faire de nous une république indépendante. Cette entreprise est elle l'ouvrage de la République françoise, ou un effet de l'impulsion spontanée de nos concitoyens? Nous ne croyons pas le premier, car jusqu'à ce moment où nous avons joni de notre ancienne constitution, nous nous sommes conduits en peuple pacifique, et nous nous sommes constamment soumis aux ordres de la République françoise. Nous avons supporté avec résignation les charges onéreuses des logemens militaires, les contributions et autres fardeaux de la guerre. Nous voyons patiemment notre ruine. Nous n'avons donc donné aucun sujet à la République françoise de charger la forme de notre gouvernement. Lorsque ses troupes entrèrent ici, elles plantèrent un arbre de la liberté, qui existe encore intact. A quoi peut-il donc servir d'en planter un second?

„Quant à la seconde supposition, nous déclarons unanimement que nous n'avons jamais manifesté le vœu de nous voir transformés en une République indépendante. S'il existe quelques individus turbulens (à coup-sûr ils sont en petit nombre), qui en aient fait la proposition, cette démarche ne peut être légalement d'aucune validité, si elle n'est pas étayée par la majorité des voix. La forme de gouvernement de notre pays a toujours répondu à nos desirs; nous en étions satisfaits et nous vivions heureux sous lui; même en éprouvant le fardeau d'une guerre sans exemple, nous n'avons pas

cessé de témoigner cette satisfaction. Il ne peut donc y avoir que des gens mus par des vues perverses qui aient d'autres sentimens, et nous ne pouvons conséquemment y adhérer.

„Nous ne voulons point nous opposer à la puissance législative, mais nous croyons pouvoir déclarer librement, que nous ne demandons point le changement sollicité par un petit nombre d'individus sous le nom usurpé de la bourgeoisie, parceque ce changement ne pourroit que donner lieu aux troubles les plus désastreux, et auroit des suites dangereuses pour la tranquillité publique, les propriétés et la vie d'un grand nombre d'honnêtes citoyens.

„Citoyens commissaires, écoutez la voix unanime de ce peuple bien intentionné. Nous sommes satisfaits du gouvernement sous lequel nous sommes nés; nous sommes satisfaits de nos loix, de nos supérieurs, de notre magistrat. Nous n'avons aucun sujet de désirer leur éloignement; nous rendons au contraire des actions de grâces à M. le commandant en chef Hoche dont les sages dispositions les ont réintégrés, et nous protestons contre toute demande qui auroit pu être faite faullement en notre nom, et dont l'objet seroit l'anéantissement de notre constitution, l'indépendance, et l'érection d'un nouvel arbre de liberté. Tant que la paix n'aura pas décidé de notre sort, laissez-nous au moins joni, dans notre état actuel, de la seule portion de bonheur que les fureurs de la guerre nous aient laissée, c'est-à-dire du repos et de la tranquillité. Remplissez les précieuses assurances que votre représentant Gillet nous donna de la manière la plus solemnelle, dans la proclamation du 17 Vendémiaire de l'an 3, savoir que vous ne vous mêleriez jamais du gouvernement des autres peuples, et que vous ne les forceriez jamais à être libres. Rejetez les demandes isolées de quelques perturbateurs de la tranquillité publique, qui ne font qu'exciter l'indignation d'un peuple paisible; faites nous seulement joni du bonheur de conserver notre forme de gouvernement intacte jusqu'à la paix. Cet acte de justice de la République françoise sera regardé à jamais par nous et par notre postérité comme le bienfait le plus digne de notre reconnoissance. — Salut et estime.

(\*) Malgré cette protestation, l'arbre de la liberté fut planté, comme nous l'avons dit, à Bonn le 22. La veille, le conseil de ville fut invité d'assister à cette cérémonie; & sur son refus il fut cassé & remplacé par un autre.

\*\* A vendre, un carosse coupé, très bien conditionné, de belle apparence, propre à servir en ville, ainsi qu'en voyage, avec un coffre platiné & une limonière; s'adresser Litt. D, No. 38.

\*\* Les magasins, comptoirs & logemens, qu'occupoient depuis bien des années M. M. Bischoff & fils de Bâle dans la maison de M. M. Jobannoz derrière le Roemer, sont à louer pour la prochaine foire de Pâques & suivantes. S'adresser dans la maison même, pour en savoir les conditions.